

L'an deux mille dix, le deux septembre à dix sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt six juillet deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 11
Pouvoirs : 1
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents(es)

Annie AGIER,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,

Jean-Pierre BUIX,
Gérard COUPON,
Michel GREGOIRE,
Bruno LAGIER,

Corinne MOREKL-DARLEUX,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,

Pouvoirs

André AUBERIC à Hervé RASCLARD

Excusés(es)

Marie BOUCHEZ, Pierre COMBES, Michèle EYBALIN, Nicolas ROSIN

Objet : Eduquer au goût avec les ALSH – consultation pour la réalisation d'un jeu

Par délibération n° 43-2009 du 16 décembre 2009, le Comité Syndical du SMBP a engagé une action d'éducation au goût avec les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Cette action est destinée aux ALSH du territoire du Pays « Une Autre Provence » mais le SMBP a proposé que certains volets de cette action puissent être étendus à tout le territoire concerné par le projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales, comme les formations.

Cette action prévoit notamment la réalisation d'un jeu qui sera conçu à partir de réalisations (dessins, découvertes, etc.) conçues par les animateurs des ALSH dans le cadre de ce programme.

Ce jeu vise à :

- éduquer les enfants au goût de manière récréative, ludique et didactique.
- poursuivre le travail d'éducation au goût à la maison.
- faire que les enfants connaissent mieux les productions agricoles locales.

Ce jeu prendra la forme d'un plateau qui reprendra, en fond, le territoire du Pays « Une Autre Provence » et du projet de Pnr des Baronnies Provençales. Il y figurera un parcours, appelant une série d'épreuves qui seront l'occasion de questions portant sur les produits du terroir, l'équilibre de l'alimentation, l'écocitoyenneté, etc.

Si la plupart des illustrations et les questions seront conçues par les enfants qui participeront à l'action, la réalisation concrète du jeu sera confiée à un prestataire extérieur.

Dans la mesure où le budget prévisionnel dépasse le seuil de 4 000 euros, le Président sollicite donc le Bureau pour lancer une consultation destinée à sélectionner le prestataire qui pourrait réaliser ce jeu.

Le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition du Président et l'autorise à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD